

HARMONIE MUTUELLES : NAISSANCE D'UN LEADER DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Paris - Le 17 décembre 2009 - **Le Conseil d'Administration de l'union Harmonie Mutuelles a entériné, la volonté de Prévadiès, de Mutuelle Existence et d'Harmonie Mutualité, de fusionner à l'horizon 2012.**

Le Conseil d'Administration de l'union Harmonie Mutuelles, du 17 décembre, a entériné la décision de ses mutuelles interprofessionnelles (Prévadiès, Mutuelle Existence et Harmonie Mutualité) qui se sont toutes prononcées dans le courant de l'automne pour une fusion à l'horizon 2012.

Cette fusion s'affirme comme un moyen **au service d'un vrai projet à forte utilité sociale**, articulé autour de 3 axes majeurs :

1. **Développer une offre commune** en termes de santé et de prévoyance, sur l'ensemble du territoire national afin d'apporter le meilleur service aux adhérents,
2. **Favoriser l'accès à des soins de qualité pour tous** en pesant sur le marché et sur les prix
3. **S'affirmer comme un acteur de l'économie sociale**, en capacité de promouvoir la pertinence du modèle mutualiste. La pertinence, mais aussi la modernité, car face à la crise le modèle mutualiste démontre qu'il sait associer performance économique et intérêt général.

« Créée en 2004, par Prévadiès et Harmonie Mutualité, l'union Harmonie Mutuelles se voulait être, dès sa fondation, une union irréversible renforcée par une solidarité croissante. La fusion annoncée aujourd'hui est le terme logique de cette démarche de rapprochement » rappelle **Guy Herry, Président d'Harmonie Mutuelles**. Et de poursuivre en affichant une réelle volonté d'ouverture : *« Nombreuses sont aujourd'hui les mutuelles qui s'interrogent sur leur avenir et qui cherchent à s'adosser à un groupement susceptible de leur apporter les compétences et les moyens nécessaires à leur développement »*.

Afin de préparer l'échéance 2012, les trois mutuelles « fusionnantes » travaillent dès maintenant autour de **3 chantiers clefs** :

1. **Poursuivre une réflexion stratégique** afin de préciser les principes, les objectifs, les priorités, le calendrier,...
2. **Définir un modèle de gouvernance aussi bien sur le plan politique que managérial**. Une mutuelle est une société de personnes et non de capitaux. Concrètement cela signifie que ses instances de gouvernance sont composées de représentants élus par les adhérents et non par des actionnaires. Il est donc nécessaire de mettre en place, à l'échéance 2012, un modèle de représentation qui puisse associer une véritable proximité avec les adhérents, avec la mise en œuvre d'instances nationales.
3. **Etre une force de proposition** et apporter notre contribution au débat sur l'avenir de la protection sociale.

A propos d'Harmonie Mutuelles

L'union Harmonie Mutuelles fondée en 2004, par Prévadiès et Harmonie Mutualité, regroupe aujourd'hui également Mutuelle existence et la MNAM (Mutuelle Nationale Aviation Marine). Depuis 2004, la démarche d'union a permis de renforcer les synergies en mettant, notamment, en commun :

- Des systèmes d'information des mutuelles. A cet effet, Un GIE Commun (Système d'Information d'Harmonie Mutuelles -SIHM) a été créé.
- Une gamme de produits prévoyance individuelle commune. Cette offre est portée par MUTALIS,
- Une offre santé commune,
- Un journal commun destiné aux adhérents : *Essentiel Santé Magazine* (2 millions d'exemplaires).

Suite au Conseil d'administration du 17 décembre, seules Prévadiès, Harmonie Mutualité et Mutuelle Existence s'engagent dans une démarche de fusion pour créer la plus grande mutuelle interprofessionnelle. La MNAM, en raison de son statut, ne s'inscrit pas dans ce projet mais conserve toute sa place au sein de l'union Harmonie Mutuelles qui s'apprête, par ailleurs, à accueillir d'autres membres.

Annexes

Les Chiffres clés d'Harmonie Mutuelles

En regroupant les mutuelles qui constituent l'union Harmonie Mutuelles, l'ensemble représente :

- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires en 2008 (dont 1,8 milliard de cotisation santé)
- 4 millions de personnes protégées gérées par les mutuelles interprofessionnelles adhérentes au titre de la complémentaire santé
- 400 000 personnes assurées gérées au titre du Régime social des indépendants (RSI)
- 32800 entreprises adhérentes
- 281 agences sur 60 départements
- 3850 collaborateurs
- 281 agences sur 60 départements et 19 régions

Les 10 premiers opérateurs en complémentaire santé en 2008

En regroupant les composantes de l'union Harmonie Mutuelles, l'ensemble se situe en première position en termes de complémentaire santé.

Rang	Organisme	Cotisations * (M€)	Evolution 2007/2008	Personnes protégées
1	Harmonie Mutuelles	1 752	4,2%	3 750 578
<i>dont</i>	<i>Prévadiès</i>	932	4,0%	2 058 606
	<i>Harmonie Mutualité</i>	611	5,1%	1 310 597
	<i>Mutuelle Existence</i>	113	2,7%	250 000
	<i>MNAM</i>	96	1,1%	131 375
2	Groupama (yc Gan)	1 630	4,6%	4 011 000
3	Axa	1 464	14,4%	NC
4	Mgen	1 284	3,9%	3 395 973
5	Malakoff - Médéric	1 262	4,0%	2 200 000
6	Pro BTP	1 195	8,5%	2 400 000
7	AGF	1 079	7,7%	NC
8	AG2R /la Mondiale / Prémalliance	1 046	4,9%	1 779 782
9	Swiss Life	943	4,2%	1 779 237
10	Generali	879	6,7%	NC

Source : Argus de l'Assurance (juin 2009)

* **Cotisations brutes de réassurance et hors acceptations**